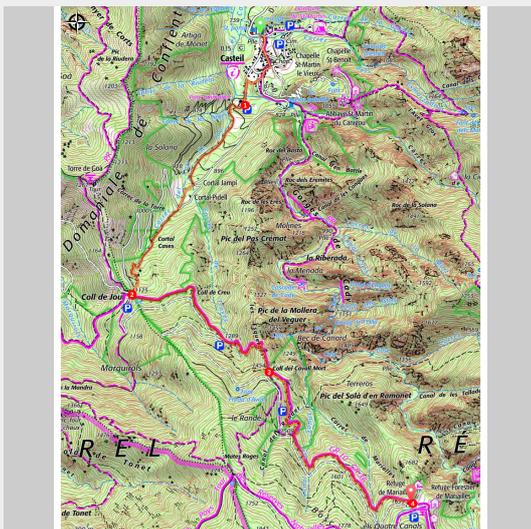


Le Cami vell del Coll de Jou à Mariailles

Conflent Canigó - Casteil



En partant de Mariailles (JC Milhet)

Une belle balade en approche du refuge de Marialles empruntant le célèbre GR®10 et d'anciens chemins ruraux, révélant sources et passé pastoral du massif du Canigó.

Véritable vigie maritime, le Canigó domine à la fois la plaine du Roussillon et la mer Méditerranée, offrant ainsi un belvédère exceptionnel.

Avec une biodiversité incroyable due à sa situation géographique et aux variations d'expositions, de températures et d'altitude, le massif possède une flore et une faune exceptionnelle.

Infos pratiques

Pratique : Rando pédestre

Durée : 3 h 30

Longueur : 6.7 km

Dénivelé positif : 961 m

Difficulté : Difficile

Type : Traversée

Thèmes : Randonnée en montagne

Itinéraire

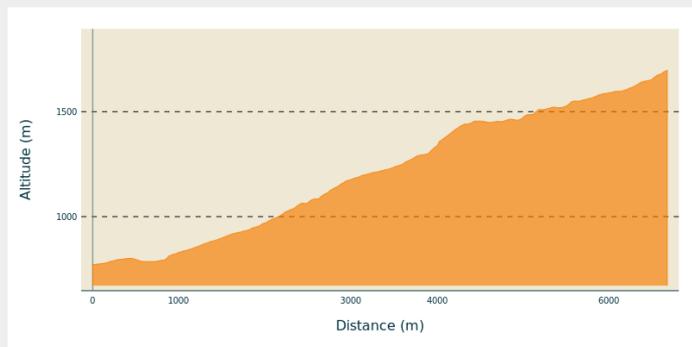
Départ : Parking de la mairie, Casteil.

Arrivée : Refuge de Mariailles, Casteil.

Balisage :  GR®  PR

Communes : 1. Casteil

Profil altimétrique

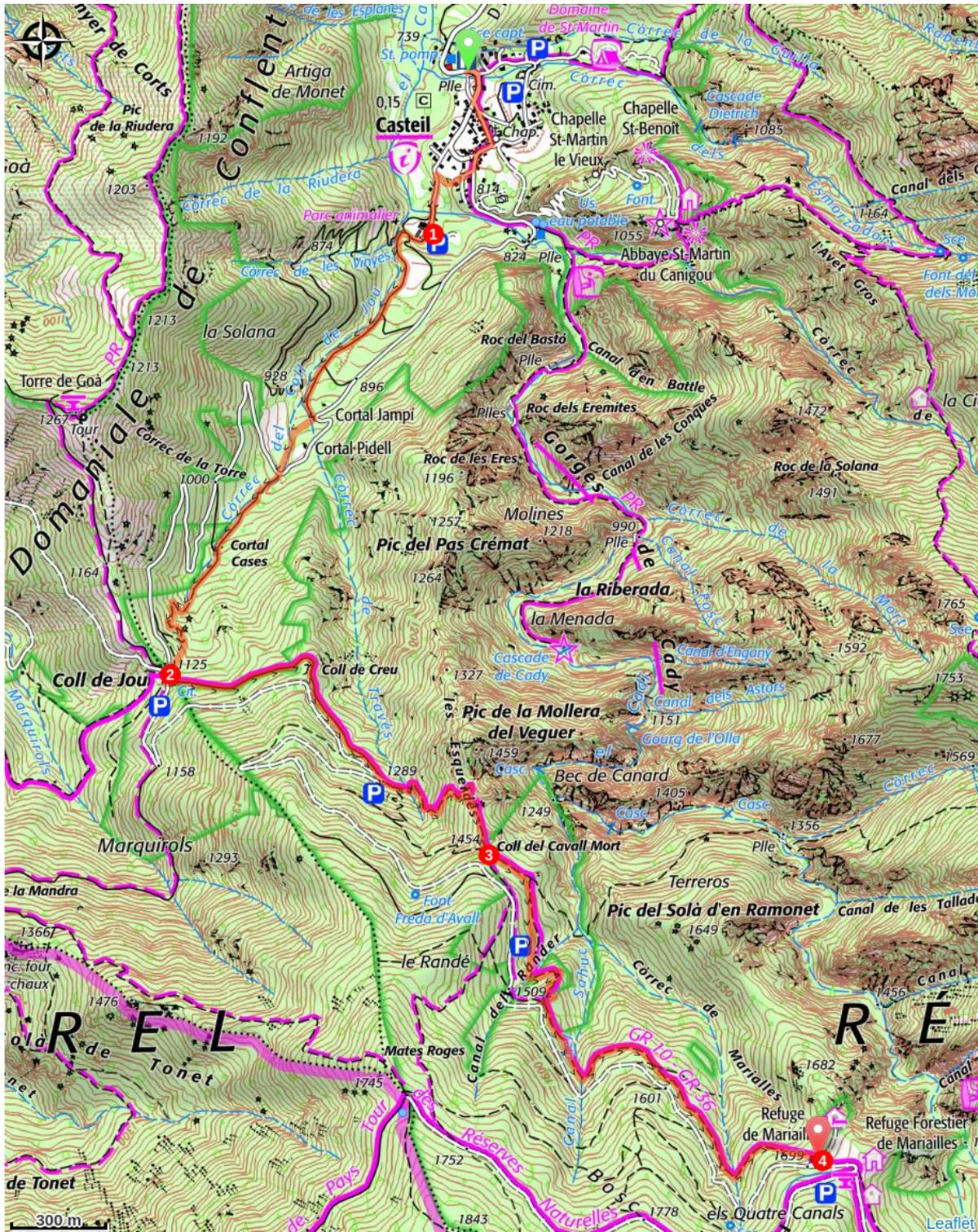


Altitude min 771 m
Altitude max 1697 m

Casteil (775 m) - Du parking, remonter la route quelques mètres sur la gauche, laisser en face le Boulevard de la Cascade et se diriger vers le village. Quitter la rue principale par la gauche pour remonter la rue de Carsalade du Pont vers l'église Saint-Martin. Arriver à celle-ci et continuer sur la droite en direction des Gorges du Cady. Quitter la voie goudronnée par le large chemin qui part main droite. Le chemin bordé de pierres sèches redescend jusqu'à retrouver une rue qu'il faut emprunter à gauche, en direction parc animalier.

1. **Parc animalier (785 m)** - Longer le parc par la gauche et rejoindre un large chemin rural dit cami vell del Coll de Jou derrière celui-ci. Le chemin longe alors le Còrrec del Coll de Jou. Traverser la route et continuer en face. Remarquer les anciens cortals le long de l'ascension.
2. **Coll de Jou (1125 m)** - Depuis le panneau d'entrée de site classé, suivre alors le GR®10 qui monte vers la citerne et rejoint un large sentier sous couvert végétal. Le sentier rejoint la piste forestière. Laisser la piste à droite et prendre de suite à gauche, en longeant le ruisseau. Après quelques mètres, traverser le Còrrec de Través et commencer la montée engagée.
3. **Coll del Cavall Mort (1458 m)** - Continuer en face sur le sentier. Quelques mètres plus loin, remarquer un orri (cabane de berger en pierres sèches) et les ruines d'une ancienne bergerie. Laisser alors le chemin qui mène vers la Jaça de Morà et continuer sur le GR®10. Le sentier suit un ruisseau. Le quitter par la droite après avoir traversé le Canal del Rander. Ignorer ensuite le sentier qui relie l'ancien parking du Rander et continuer tout droit. Longer le ruisseau, traverser le Rec de Mariailles et poursuivre sur le sentier.
4. **Refuge de Mariailles (1699 m)**

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques



Danger chantier de brulage dirigé

Le brulage dirigé est une pratique traditionnelle d'entretien, de régénération des pâturages et de prévention des incendies utilisant le feu courant en période hivernale (décembre à mars). Mise en œuvre par des équipes spécialisées et dans des conditions optimales de sécurité ces brulages, sont signalés auprès de la mairie 24 h avant et sur site le jour même. Afin de vous éviter de vous retrouver bloqué dans votre cheminement après avoir emprunté un itinéraire, nous vous invitons à cliquer sur le lien ci dessous qui vous indiquera la localisation des brulages prévus d'être réalisés (suivant les conditions météo) dans les 3 prochains jours. [Voir les chantiers de brulage dirigé](#)



Risque incendie

Attention : l'itinéraire transite dans un massif forestier sensible au risque incendie de forêt. Entre le 1er juillet et le 15 septembre, selon le niveau de risque, la circulation en voiture, à vélo, ou à pied est réglementée. Consulter le site de l'Etat afin de connaître le risque journalier et préparer au mieux votre itinéraire : [Vigilance feux de forêts](#)



Recommandations

Sentier en partie en zone pastorale, tenir les chiens en laisse.

Comment venir ?

Transports

Retrouvez tous les transports en commun liO sur www.laregion.fr
Sinon, pensez au covoiturage !

Accès routier

Depuis la RN 116 à Villefranche-de-Conflent, emprunter la RD 116 en direction de Vernet-les-Bains, puis Casteil.

Stationnement

Parking de la mairie, Casteil.

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Réserve de chasse et de faune sauvage du Canigou (RCFS)

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact :

Office National des Forêts

Frédéric CAMPREDON

Tél : **06 23 54 47 94**

Syndicat Mixte du Canigó Grand Site

Tél : 04 68 96 45 86 - 06 29 85 62 79

E-mail : contact@canigo-grandsite.fr

Site : <https://www.canigo-grandsite.fr>

*Les RCFS ont vocation à **protéger des milieux naturels indispensables et des espèces menacées.***

Y sont interdits :

- **Les engins à moteur hors des voies ouvertes à la circulation**
- **Survol en dessous de 300m**
- **Les feux, et le camping en dehors des aménagements**
- **Les actions de brûlage sans autorisation**
- **L'introduction d'animaux domestiques à l'exception de ceux autorisés pour la randonnée**
- **Les chiens non tenus en laisse**
- Les activités sportives susceptibles de porter atteinte à la tranquillité des espèces patrimoniales

—
Arrêté préfectoral complet disponible [ici](#)

Réserve de chasse et de faune sauvage de Casteil (RCFS)

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact :

Office National des Forêts

Tél :

E-mail :

Site :

Syndicat Mixte du Canigó Grand Site

Tél : 04 68 96 45 86 - 06 29 85 62 79

E-mail : contact@canigo-grandsite.fr

Site : <https://www.canigo-grandsite.fr>

*Les RCFS ont vocation à **protéger des milieux naturels indispensables à des espèces menacées.***

Y sont interdits :

- **Les engins à moteur hors des voies ouvertes à la circulation**

- **Le survol à moins de 300 mètres** du sol et l'atterrissage d'hélicoptères et d'avions

- **Les décollages** des delta-planes, parapentes et ailes volantes, ainsi que leur survol à moins de 300 m du sol

- **Le camping** et l'allumage des **feux en dehors des emplacements autorisés**

- **Les actions de brûlage sans autorisation** explicite annuelle du directeur de l'agence interdépartementale de l'ONF

- **L'introduction d'animaux domestiques à l'exception de ceux autorisés pour la randonnée** ou leur présence hors des dates d'estive définies dans les conditions du droit d'usage ou dans les concessions de pâturage

- **Les chiens non tenus en laisse** (à l'exception des chiens de chasse et des chiens de protection des troupeaux)

- Les activités sportives susceptibles de porter atteinte à la tranquillité des espèces patrimoniales

—

Arrêté préfectoral complet disponible [ici](#)

Gypaète Barbu - Mariailles

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Novembre, Décembre

Contact :

Syndicat Mixte du Canigó Grand Site

Tél : 04 68 96 45 86 - 06 29 85 62 79

E-mail : contact@canigo-grandsite.fr

Site : <https://www.canigo-grandsite.fr/>

Secteurs :

Las Bougnègues, Petit Yosémite, Ramonet

- Chaque année :

l'escalade est interdite du 1er novembre au 28 février.

- En 2023, le Gypaète barbu ayant nidifié sur le secteur :

l'escalade est également interdite du 1er mars au 15 août.

- Suite à l'envol du jeune :

Vous pourrez fréquenter ce secteur du 16 août au 31 octobre 2023.

Gypaète Barbu - Mariailles

Période de sensibilité : Janvier, Février, Novembre, Décembre

Contact :

Syndicat Mixte du Canigó Grand Site

Tél : 04 68 96 45 86 - 06 29 85 62 79

E-mail : contact@canigo-grandsite.fr

Site : <https://www.canigo-grandsite.fr/>

Secteurs :

Yosémite du haut, Ensa, Roc de Mariailles, Lippe au derche-secteur refuge

- Chaque année :

l'escalade est interdite du 1er novembre au 28 février.

- Cette année, aucun couple de Gypaète n'ayant nidifié sur ce secteur :

l'escalade est autorisée du 1er mars au 31 octobre

i Lieux de renseignement

Office de tourisme intercommunal
Conflent Canigó
10 place de la République, 66500
Prades

info@tourisme-canigou.com

Tel : +33 (0)4 68 05 41 02

<http://www.tourisme-canigou.com>



Source



Communauté de
Communes Conflent
Canigó

<https://www.tourisme-canigou.com/>